

Fiche d'aide au professeur principal pour l'entretien personnalisé d'orientation de classe de première et terminale

Les actes de candidature dans l'enseignement supérieur se constituent désormais très tôt, dès le 20 janvier de l'année du Baccalauréat. Lorsque les élèves seront en terminale, tout ira très vite. C'est pourquoi, il est essentiel que, **dès la classe de 1^{ère}**, l'élève réfléchisse à son orientation, commence à s'informer et à construire un projet d'orientation post-bac.

En classe de première et terminale de la voie générale, technologique ou professionnelle de lycée, chaque élève bénéficie d'un **entretien personnalisé d'orientation (EPO)**. L'EPO est conduit par le professeur principal, qui s'appuie sur l'expertise des conseillers d'orientation psychologues. Son objectif est d'informer et de sensibiliser en amont le jeune aux différentes voies, à leurs conditions d'accès et à l'insertion professionnelle et de l'aider à affiner le choix qu'il sera amené à effectuer en classe de terminale. Il doit être l'occasion de motiver l'élève, de lui montrer la diversité des voies, de l'aider à hiérarchiser ses choix et, en l'absence de projet, de l'aider à envisager les alternatives possibles. La participation des parents doit être systématiquement recherchée.

L'entretien personnalisé d'orientation

Ses objectifs	Les attitudes à privilégier	Les attitudes à éviter
<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la communication entre les enseignants, et notamment le PP, les élèves et les familles - apporter des informations et mettre le lycéen et sa famille en situation de se les approprier - prendre en compte des éléments non scolaires - mettre en place un accompagnement spécifique pour favoriser la construction du parcours, proposer une progression dans les démarches 	<ul style="list-style-type: none"> - écouter l'élève, favoriser son expression et l'aider à réfléchir - respecter l'élève en adoptant une position d'accompagnateur - ouvrir la discussion en évoquant des éléments non scolaires, de contexte, d'intérêts... - construire avec l'élève en examinant avec lui des pistes, des démarches, des parcours, en complémentarité avec le CO-P de l'établissement - valoriser les éléments positifs 	<ul style="list-style-type: none"> - décider pour l'élève, se substituer à lui pour lui indiquer ce qu'il doit faire - juger le projet de l'élève : porter un jugement de valeur sur une idée, une intention très personnelle - limiter le questionnement de l'élève en se centrant uniquement sur les résultats scolaires ou les disciplines - influencer l'élève en le persuadant ou l'engageant dans un choix contraint, en ne lui proposant qu'un seul parcours possible

AIDE-MÉMOIRE DU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR ENRICHIR LE DIALOGUE AVEC L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE

* **Avant le rendez-vous** avec les parents et l'élève, rechercher les points à observer et analyser :

Les compétences de l'élève, ses intérêts, ses projets ; les démarches entreprises par l'élève, le niveau de la classe et de l'élève ; les attentes des parents ; l'incidence de la catégorie socioprofessionnelle et du genre sur l'orientation ; les spécificités de l'offre de formation.

* **Pendant le rendez-vous** :

Rappeler l'objet du rendez-vous ; argumenter et faire argumenter les avis et opinions ; faire ressortir les points positifs, facilitateurs d'une prise de décision ; finir par une synthèse de la rencontre.

* **Après le rendez-vous** : garder une trace de la synthèse ; noter quelques mots sur l'ambiance, le contexte de cet entretien ; penser au suivi éventuel.

Des ressources pour l'Entretien Personnalisé d'Orientation (EPO)

Pour connaître l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur

Le **portail APB** regroupe l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur (<http://www.admission-postbac.fr/>).

* **Le dossier national Onisep "Après le BAC"** (en téléchargement) présente l'ensemble des formations supérieures en France et les secteurs d'activités correspondants (<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac#Que-faire-apres-le-bac>).

* **Le guide régional Onisep "Après le BAC choisir ses études supérieures"** distribué aux élèves et aux professeurs principaux, présente toute l'offre de formation post-bac de l'académie en téléchargement. (<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Paca/Nice/Publications/Guides-d-orientation>).

* **Pour les parents** : votre enfant est au lycée. Vous vous posez des questions sur son avenir : formations, logement, bourse....: « *l'entrée dans le supérieur : questions/réponses* » (<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Paca/Nice/Dossiers/L-entree-dans-le-superieur-questions-reponses>).

Pour connaître la procédure d'inscription sur APB

* **Portail APB** (<http://www.admission-postbac.fr/>).

* **"Mon coach APB"** permet de sensibiliser les élèves de 1ère aux enjeux de l'inscription dans l'enseignement supérieur à travers un jeu de simulation (<http://www.onisep-mon-apb.fr/>)

* **Le SAIO de l'Académie de Nice** a réalisé un **jeu de didacticiel de présentation de la procédure APB** à l'intention des élèves de premières et terminales. Conçus par série, ils sont téléchargeables sur le portail académique et peuvent être utilisés en classe mais également par les parents : <http://www2.ac-nice.fr/cid67134/s-orienter-vers-enseignement-superieur.html>, puis : Admission post bac expliqué aux lycéens et aux enseignants de l'académie

Pour s'immerger dans l'enseignement supérieur

* Tous les élèves de première ont l'opportunité de passer une **1/2 journée d'immersion dans un établissement de l'enseignement supérieur** (université, IUT, lycées proposant des STS ou des CPGE) dès mars-avril (<http://www2.ac-nice.fr/cid67135/eleves-1ere-immerez-vous-dans-une-formation-post-bac.html>). Le professeur principal est appelé à s'en faire le relais actif.

Salons, carrefours, Webconférences

* Sur le portail académique : <http://www2.ac-nice.fr/pid29103/les-manifestations-portes-ouvertes.html>

* Sur le portail Onisep : <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Paca/Nice/Dossiers/Portes-ouvertes-Salons/Forums-Salons>

* Web conférences sur l'enseignement supérieur : <http://www2.ac-nice.fr/cid85564/page.html>